

# Projet d'extension de la ZAE des fontaines à Bernin - Concertation préalable

## CAHIER D'ACTEURS



GRENE est une association d'utilité publique, créée en 2013 à l'initiative de FNE38 (ex FRAPNA Isère) pour agir dans le domaine de la protection de l'environnement dans le Grésivaudan, entre Grenoble et Chapareillan, et sur les balcons de Belledonne et Chartreuse.

Nous intervenons auprès des collectivités locales (communes, Communauté de Communes, département, DDT...) chaque fois que c'est nécessaire pour trouver une solution aux problèmes rencontrés. Nos actions sont en général orientées vers la veille environnementale, la sensibilisation à la protection de l'environnement, les modes de transports doux...

### **Contact**

Adresse postale :

Grésivaudan Nord Environnement

38660 La Terrasse

Courriel : [info@grene38.fr](mailto:info@grene38.fr)

Site Internet : <https://www.grene38.fr>

### **EN BREF :**

La concertation de l'extension de cette ZAE devait avoir lieu en janvier 2024 avec 8 ha réservés pour une extension de SOITEC et 3 ha pour les entreprises qui gravitent autour de la micro-électronique. SOITEC s'est retiré du projet et l'extension de la ZAE a été suspendue.

La communauté de communes vient de décider de relancer le projet de l'extension de la ZAE sans SOITEC avec toujours 11 ha de terres agricoles sous l'égide de la CNDP .

Ce projet d'aménagement sur 11 hectares de terres agricole, prétend que les territoires du Grésivaudan et de Grenoble sont aujourd'hui les mieux adaptés pour répondre aux objectifs stratégiques européens et nationaux, pour répondre au plan « EU Chips Act ».

Cependant, l'artificialisation des sols détruit la biodiversité, aggrave le changement climatique et accentue les disparités sociales et territoriales. Ce projet ne prend pas en compte les causes et conséquences de ce phénomène, et ne propose aucune mesure crédible d'évitement pour enrayer les conséquences sociales et environnementales de ce projet.

**Prétendre que le territoire du Grésivaudan est le mieux adapté pour répondre aux objectifs stratégiques européens et nationaux, n'est pas démontré.** La présence des deux plus grandes entreprises françaises, SOITEC et STMicroelectronics, dans un territoire contraint de vallée étroite entraîne déjà de nombreuses difficultés, ce n'est pas un facteur de réussite indispensable :

## **LES EVOLUTIONS POSSIBLES :**

En séance publique, on nous dit que SOITEC serait toujours la bienvenue si elle se décide tant qu'il y aura de la place. Cette concertation est difficile à mener car deux situations très différentes peuvent en découler.

- Soit SOITEC ne vient pas et le sacrifice de 11 ha de terres agricoles nous semble très surdimensionné (3 ha étaient prévus dans le projet initial).
- Soit SOITEC s'installe et un projet d'une autre envergure verra le jour. En effet les pollutions de l'air, de l'eau, la consommation excessive d'eau, l'augmentation d'environ mille personnes supplémentaires avec les entreprises extérieures, sans compter les mille personnes de l'extension à venir de ST seront à prendre en compte.

**Il est à noter que si SOITEC fait partie du projet, cette ZAE ne sera plus obligée de respecter la loi « climat et résilience » de 2021 avec la disposition ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui limite l'artificialisation des sols.**

- Le 24 septembre 2024 - RESONAC Corporation (anciennement SHOVA DENKO K.K.) et SOITEC (Euronext Paris - Tech Leaders), un leader mondial de la conception et de la production de matériaux semi-conducteurs innovants, ont signé un accord pour le déploiement de la technologie de carbure de silicium à haut rendement de SOITEC au Japon et sur d'autres marchés internationaux. Le retrait du projet de SOITEC, n'est-il pas un révélateur d'un manque de volonté d'extension sur le site de Bernin ?
- L'aménagement des territoires n'est pas une compétition, il doit être une répartition harmonieuse et équitable de l'emploi sur les territoires environnants. L'objectif est de réduire et faciliter les déplacements domicile-travail, économiser l'énergie, permettre à chacun de vivre dans un environnement préservé.
- Permettre de réduire l'empreinte énergétique des activités, être un acteur essentiel dans la création d'emplois de valeurs ajoutées équitablement répartie sur le territoire, doit être la priorité. Les objectifs de l'aménagement sont la réduction des déséquilibres territoriaux, ce projet ne répond pas à cet objectif et va contribuer à

accentuer les inégalités.

- La concentration d'entreprises classé Seveso entraîne des risques en cascade, ce risque n'est pas documenté.

### **QUE SE PASSERAIT-IL SI LE PROJET N'ÉTAIT PAS RÉALISÉ ?**

1. Ce serait permettre à d'autres territoires de réaliser enfin leur rêve d'avoir de l'emploi local pour éviter chaque jour de longs déplacements quotidiens pour le travail. Un exemple : à Aiton en Savoie, Alp'Arc inauguré en septembre 2021, dispose d'une réserve foncière de 28 hectares, à proximité du réseau ferré. La terre arable est déjà enlevée, les voies d'accès sont terminées, ainsi que les branchements des différents réseaux : géothermie, fibre, eau et électricité. Pourtant, malgré l'ambition de favoriser l'implantation d'entreprises innovantes et intégrées à l'écosystème économique régional pour éviter aux travailleurs locaux de se déplacer quotidiennement vers à Chambéry ou Grenoble, ce parc reste désespérément vide. De même, Alpespace à Montmélian, dispose encore de surfaces importantes. Concevoir un cadre de vie professionnel de qualité, peut se faire ailleurs qu'à Bernin, selon la qualité des projets, cela permettrait un développement plus harmonieux des territoires, d'économiser beaucoup de temps et d'énergie dans les transports du quotidien.
2. Le développement de de la 5 G, et bientôt la 6 G, doit permettre aux entreprises du secteur, de se développer sans la proximité immédiate des centres de recherche et des autres entreprise... Dire qu'il faut s'installer à Bernin pour réussir est un leurre.
3. **C'est éviter la CONFISCATION DE 11ha DE TERRES AGRICOLES :**

### **RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET POLLUTION :**

Face au changement climatique et pour notre sécurité alimentaire future, il n'est plus acceptable d'artificialiser les terres agricoles et les zones humides. Il est impératif de construire sur des espaces déjà artificialisés :

- Avec 26 millions d'hectares de SAU (surface agricole utile), pour nourrir une population de 68 millions d'habitants, dont l'empreinte sol moyenne est de 4300 m<sup>2</sup> par habitant, il manque à la France 3 millions d'hectares pour nourrir sa population
- Détruire un hectare de terre agricole, c'est libérer environ 100 tonnes de carbone organique qui libèrent dans l'atmosphère 360

tonnes de CO<sub>2</sub>, et c'est se priver d'une séquestration annuelle d'environ 3 tonnes de CO<sub>2</sub> / Hectare

A chaque anticyclone, le Grésivaudan comme toutes les vallées alpines voit sa pollution augmenter du fait de l'inversion des températures. Les normes de l'OMS sont déjà dépassées pour NO, NO<sub>2</sub>, PM 2,5, PM10, O<sub>3</sub>... Qu'en sera-t-il après cette extension ?

### **AUTRES PROBLÈMES INDUITS :**

On ne prend pas en compte les pollutions liées :

- Aux transports ;
- A l'augmentation de la pression foncière d'une nouvelle ZAE, celle des logements des nouveaux salariés et des sous-traitants, aujourd'hui et à l'avenir.

On regrette vraiment le manque d'anticipation de la communauté de communes, du département et de la région pour prendre en compte ces nouvelles activités.

### **CONCLUSION :**

GRENE regrette cette augmentation d'atteintes environnementales, la destruction de milieux agricoles, la pollution de ces biens communs que sont l'air et l'eau dans une vallée qui veut garder son caractère agricole et naturel. Les incertitudes sur les nuisances supplémentaires engendrées, dans un monde déjà saturé, nous amènent à demander que les développements industriels, et urbains induits, se fassent désormais à périmètre constant, et à pollution au plus égale.